



FIERA SCEPTRE

**Rapport de gestion
Pour le trimestre et l'exercice terminés
le 30 septembre 2010**

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 8 décembre 2010, présente une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Fiera Sceptre Inc. (« la Société », « Fiera Sceptre » ou « nous ») pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés et les notes complémentaires au 30 septembre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date.

Les états financiers consolidés annuels de Fiera Sceptre comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales, Fiera Sceptre Funds Inc. (« FSFI »), Sceptre Fund Management Inc (« SFMI »), une société détenue à 100 %, et Fiera Axiom Infrastructure Inc. (« Axiom »). Fiera Capital détenait une participation de 50 % dans Axiom jusqu'au 8 avril 2009, date à laquelle la participation de Fiera Capital a été réduite à 41,18 % et classée comme une coentreprise. En conséquence, les résultats financiers après le 8 avril 2009 ont été comptabilisés au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. En mars 2010, la participation de Fiera Capital dans Axiom a été réduite à 35,35 %. Fiera Sceptre continue de classer sa participation dans Axiom comme une coentreprise et comptabilise cette participation au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle.

Les montants présentés sont libellés en dollars canadiens et ils ont été déterminés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont basés sur la meilleure information dont dispose la direction et sur son jugement.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. La Société conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; les liquidités; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et envers les sociétés membres de notre groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de Fiera Sceptre ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que Fiera Sceptre reçoit; la capacité de Fiera Sceptre à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications des conventions et des méthodes comptables dont la Société se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de Fiera Sceptre soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les déclarations prospectives.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Le 1^{er} septembre 2010, Fiera Sceptre Inc. a annoncé la mise à exécution du plan d'arrangement statutaire annoncé précédemment (l'« Arrangement »), en vertu duquel les activités de Sceptre Investment Counsel Limited (« Sceptre ») et de Fiera Capital Inc. (« Fiera Capital ») ont été regroupées afin de former un important gestionnaire de portefeuille indépendant coté en Bourse.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

Le regroupement des deux sociétés a eu plusieurs incidences sur la présentation de l'information et la comptabilisation.

Aux fins de la comptabilisation, Fiera Capital était considérée comme l'acquéreur dans le cadre du regroupement de Fiera Capital et de Sceptre. Ainsi, l'information financière actuelle et future sera fondée sur les données historiques de Fiera Capital jusqu'au 1^{er} septembre 2010 inclusivement et sur les résultats de la société fusionnée après la date de clôture. Par conséquent, les résultats au 30 septembre 2010 se composent des résultats de Fiera Capital pour une période de 11 mois et des résultats de l'entité regroupée pour une période de un mois. Les chiffres comparatifs de 2009 sont tirés des résultats de Fiera Capital, l'acquéreur, et non de Sceptre.

Fiera Sceptre conservera les mêmes dates de clôture des trimestres et des exercices de Fiera Capital pour l'entité regroupée. Les périodes de préparation de rapports trimestriels se termineront à la fin des mois de décembre, de mars et de juin et l'exercice se terminera le 30 septembre.

Le dernier rapport trimestriel de Sceptre a été préparé au 31 août 2010 et présenté le 6 octobre 2010.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Fiera Sceptre est une société de gestion de placements indépendante de plein exercice offrant des produits multiples et des services-conseils et services connexes. Fiera Sceptre offre aux investisseurs institutionnels, aux clients de patrimoine privé et aux investisseurs individuels diverses solutions de placements par l'application de stratégies de placement diversifiées. En plus de gérer les comptes de ses clients sur une base individuelle (les « Comptes gérés »), Fiera Sceptre a recours à plus de 40 Fonds en gestion commune pour gérer les classes d'actifs spécialisés et pour combiner les actifs des plus petits clients afin d'assurer l'efficacité des placements (les « Fonds en gestion commune »). Afin de fournir aux investisseurs individuels un accès à ses services de gestion des placements, Fiera Sceptre est également le promoteur d'une famille de neuf Fonds communs de placement, collectivement les « Fonds communs de placement de Sceptre » (les « Fonds de Sceptre » et, collectivement avec les Fonds en gestion commune, les « Fonds »). Au 1^{er} septembre 2010, Fiera Sceptre était le gestionnaire de chaque Fonds.

Les parts des Fonds de Sceptre sont distribuées par l'entremise de Fiera Sceptre Funds Inc. (« FSFI »), la filiale en propriété exclusive de Fiera Sceptre. FSFI est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et elle est inscrite dans la catégorie des courtiers en épargne collective en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il y a environ 19 000 porteurs de parts des Fonds de Sceptre.

Fiera Sceptre est inscrite dans les catégories des courtiers indépendants et des gestionnaires de portefeuille dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, ainsi que dans la catégorie des conseillers en placements auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La Société est aussi inscrite dans la catégorie des gestionnaires de fonds d'investissement en Ontario et au Québec. Par ailleurs, étant donné que Fiera Sceptre gère des portefeuilles d'instruments dérivés, elle est inscrite dans la catégorie des gestionnaires d'opérations sur marchandises en vertu de la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* de l'Ontario, ainsi que dans la catégorie des gestionnaires de portefeuille en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* du Québec.

Le modèle de gestion de Fiera Sceptre se base avant tout sur la prestation à ses clients de services de gestion des placements axés sur l'excellence. Mis à part ses porteurs de parts de fonds communs de placement, la Société gère environ 993 comptes destinés principalement à des clients de patrimoine privé, à des investisseurs institutionnels et à des clients individuels. L'effectif de Fiera Sceptre compte environ 150 employés.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

La plupart des produits d'exploitation de Fiera Sceptre proviennent des honoraires de gestion de base tirés de la gestion de ses Fonds et de ses Comptes gérés, ainsi que des honoraires liés au rendement. Les produits d'exploitation qui proviennent des honoraires de gestion de base sont calculés en fonction des actifs sous gestion. Les honoraires liés au rendement sont calculés pour chaque Fonds et chaque Compte géré applicable et représentent un pourcentage de l'excédent du rendement du Fonds ou du Compte géré sur celui de l'indice de référence pertinent. Au 30 septembre 2010, moins de 1,5 % des actifs sous gestion de Fiera avaient donné lieu à des honoraires liés au rendement, ce qui assure des revenus stables.

FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE ET DE L'EXERCICE TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2010

L'exercice et le trimestre terminés le 30 septembre 2010 se sont caractérisés par la fusion de Fiera Capital et de Sceptre Investment Counsel avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2010. Bien que les résultats de l'exercice et du trimestre tiennent uniquement compte des produits d'exploitation pour une période de un mois, la prise en compte des actifs sous gestion de Sceptre totalisant environ 7,0 milliards de dollars et des produits d'exploitation mensuels connexes de 2,3 millions de dollars a eu une incidence favorable sur les résultats et sur la performance globale de la Société.

Les faits saillants du trimestre terminé en septembre 2010 sont les suivants :

- Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, le total des actifs sous gestion a augmenté de 8,1 milliards de dollars, ou 35,7 %, pour s'établir à 30,8 milliards de dollars, comparativement à 22,7 milliards de dollars au 30 juin 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des actifs sous gestion de 7,0 milliards de dollars de Sceptre, ainsi qu'à une appréciation de 1,1 milliard de dollars sur le marché. Au cours de la période correspondante terminée le 30 septembre 2009, les actifs avaient augmenté de 13,2 % pour s'établir à 21,4 milliards de dollars, par rapport à 18,9 milliards de dollars au 30 juin 2009.
- Les produits d'exploitation se sont établis à 11,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 3,0 millions de dollars, ou 35,7 %, par rapport à 8,4 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation découle en grande partie de la prise en compte des actifs sous gestion, qui représentaient 0,7 million de dollars, et de l'ajout des actifs de Sceptre, laquelle a donné lieu à une hausse de 2,3 millions de dollars des produits d'exploitation au cours du mois terminé le 30 septembre 2010.
- Les frais d'exploitation se sont élevés à 10,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 2,9 millions de dollars par rapport à 7,2 millions de dollars l'exercice précédent. L'augmentation comprend les charges de Sceptre pour la période de un mois terminée le 30 septembre 2010 (1,0 million de dollars), les charges de la coentreprise Axiom (0,1 million de dollars) et la hausse de la rémunération et des honoraires professionnels (1,7 million de dollars). Les honoraires des gestionnaires externes ont augmenté de 0,1 million de dollars au cours de la même période.
- Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, la Société a comptabilisé un gain de 91 400 \$, ou moins de 1 cent par action (de base et après dilution). Des frais de restructuration et d'inscription en Bourse s'élevant à 560 000 \$ (déduction faite des impôts de 218 000 \$) ont eu une incidence de 0,026 \$ l'action sur le bénéfice. Compte non tenu de ces frais, le bénéfice de la période se serait élevé à 651 400 \$, ou 0,032 \$ l'action. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, la Société avait comptabilisé un bénéfice de 0,5 million de dollars, ou 0,038 \$ l'action (de base et après dilution).

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

Les faits saillants de l'exercice terminé en septembre 2010 sont les suivants :

- Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, le total des actifs sous gestion a augmenté de 9,4 milliards de dollars (43,9 %) pour s'établir à 30,8 milliards de dollars, comparativement à 21,4 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des actifs sous gestion de 7,0 milliards de dollars de Sceptre, ainsi qu'à l'appréciation de 2,0 milliards de dollars sur le marché et à des flux de trésorerie nets positifs de 0,4 million de dollars.
- Les produits d'exploitation se sont établis à 41,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 17 %, ou 6,0 millions de dollars, par rapport à 35,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation découle principalement de l'accroissement des actifs sous gestion, qui a donné lieu à une hausse des honoraires de gestion de base de 6,0 millions de dollars, au regroupement avec Sceptre, qui a occasionné une hausse de 2,3 millions de dollars des produits d'exploitation, et aux produits d'exploitation de 2,2 millions de dollars d'Axiom. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution de 4,5 millions de dollars des honoraires liés au rendement.
- Les frais d'exploitation se sont élevés à 33,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 5,1 millions de dollars par rapport à des frais d'exploitation de 28,5 millions de dollars en 2009. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation globale des frais de vente, généraux et d'administration découlant du regroupement avec Sceptre (1,0 million de dollars), de la hausse de la charge de rémunération liée à la coentreprise Axiom (1,6 million de dollars) et de la hausse globale de la rémunération et des honoraires professionnels (2,6 millions de dollars). Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par la baisse des honoraires des gestionnaires externes (0,1 million de dollars).

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, la Société a comptabilisé un bénéfice de 3,5 millions de dollars, ou 0,22 \$ l'action (de base et après dilution). Des frais de restructuration et d'inscription en Bourse s'élevant à 560 000 \$ (déduction faite des impôts de 218 000 \$) ont eu une incidence de 0,026 \$ l'action sur le bénéfice net. Compte non tenu de ces frais, le bénéfice net de la période se serait élevé à 4,1 millions de dollars, ou 0,025 \$ l'action. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009, la Société avait comptabilisé un bénéfice de 3,2 millions de dollars, ou 0,23 \$ par action (de base et après dilution).

Perspectives

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010, un client a avisé la Société de son intention de rapatrier à l'interne un mandat de répartition tactique des actifs représentant des actifs de 2,3 milliards de dollars et des produits d'exploitation annuels correspondants d'environ 325 000 \$, ce qui représente environ 0,5 % des produits d'exploitation de base. La gestion des autres actifs de ce client important est toujours effectuée par la Société.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET ANNUELS

Tableau 1 – État des résultats

			AU 30 SEPT. 2010	AU 30 SEPT. 2009
ACTIFS SOUS GESTION (en millions de dollars)			30 755	21 377
DONNÉES TIRÉES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS (en milliers de dollars)				
	TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPT. 2010	TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPT. 2009	EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPT. 2010	EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPT. 2009
Produits d'exploitation				
Honoraires de gestion de base	11 389	7 865	39 556	29 046
Honoraires liés au rendement	35	552	1 851	6 391
	11 425	8 417	41 408	35 438
Frais de vente, généraux et d'administration	9 660	6 862	32 557	27 311
Gestionnaires externes	475	324	1 096	1 226
Frais d'exploitation	10 135	7 186	33 653	28 537
BAIIA*	1 290	1 231	7 754	6 900
Amortissement des immobilisations	159	150	577	604
Amortissement des actifs incorporels	443	67	1 373	281
Autres charges	800	290	783	1 398
Impôts futurs	(203)	197	1 529	1 431
RÉSULTAT NET	91	527	3 493	3 186
Résultat de base par action	0,006	0,038	0,2199	0,227
Résultat dilué par action	0,006	0,038	0,2199	0,227
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES AJUSTÉES				
BAIIA	1 290	1 231	7 754	6 900
Honoraires liés au rendement	35	552	1 851	6 391
Charges découlant des honoraires liés au rendement	1	(165)	475	1 503
BAIIA ajusté*	1 256	514	6 379	2 012

* Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la section intitulée « Mesures non définies par les PCGR » à la page 22.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

Tableau 2 – Principales données tirées du bilan

(en milliers de dollars)	(vérifié) 30 septembre 2010	(vérifié) 30 septembre 2009
Encaisse, encaisse réservée et placements	8 430 \$	7 352 \$
Débiteurs	15 897	8 297
Autres actifs à court terme	551	2 860
Écart d'acquisition et actifs incorporels	138 700	38 629
Autres actifs à long terme	3 275	2 385
Total de l'actif	166 853	59 523
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	–	4 031
Autres passifs à court terme	17 351	11 412
Autres passifs à long terme	11 606	5 717
Capitaux propres	137 896	38 363
Total du passif et des capitaux propres	166 853 \$	59 523 \$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RENDEMENT GLOBAL

Tableau 3 – Actifs sous gestion

(en millions de dollars)	TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2010	TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2009
Actifs sous gestion – au début	22 660	18 866
Flux de trésorerie nets	(23)	1 635
Appréciation	1 105	876
Acquisition de Sceptre	7 013	–
Actifs sous gestion – à la fin*	30 755	21 377

(en millions de dollars)	EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2010	EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2009
Actifs sous gestion – au début	21 377	18 439
Flux de trésorerie nets	378	1 833
Appréciation	1 987	1 105
Acquisition de Sceptre	7 013	–
Actifs sous gestion – à la fin*	30 755	21 377

* incluant un montant de 2,3 milliards de dollars lié à la répartition tactique des actifs

Actifs sous gestion

Au cours du dernier trimestre, le total des actifs sous gestion a augmenté de 8,1 milliards de dollars, ou 35,7 %, pour s'établir à 30,8 milliards de dollars. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des actifs sous gestion de 7,0 milliards de dollars de Sceptre. Compte non tenu des actifs de Sceptre, les nouveaux actifs d'une valeur de 147,5 millions de dollars et la plus-value de 1,1 milliard de dollars ont été contrebalancés par des pertes et des rachats de 170 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des nouveaux actifs nets de 1,1 milliard de dollars. Le secteur Gestion institutionnelle a fourni un apport positif, sous forme de nouveaux actifs nets de 740,6 millions de dollars. Les actifs nets positifs tirés des investisseurs individuels se sont traduits par des actifs sous gestion supplémentaires de 392 millions de dollars, et les flux de trésorerie nets positifs de 45,0 millions de dollars tirés du secteur Gestion de patrimoine privé ont contribué à l'augmentation des actifs sous gestion entre le 30 juin 2010 et septembre 2010.

Le total des actifs sous gestion s'est accru de 9,4 milliards de dollars, ou 43,9 %, pour s'établir à 30,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des actifs sous gestion de 7,0 milliards de dollars de Sceptre. Compte non tenu des actifs de Sceptre, les nouveaux actifs d'une valeur de 650 millions de dollars et la plus-value de 2,0 millions de dollars ont été contrebalancés par des pertes et des rachats de 272 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des nouveaux actifs nets de 2,4 milliards de dollars. Le secteur Gestion institutionnelle a fourni un apport positif, sous forme d'une plus-value de 1,6 milliard de dollars. Les flux de trésorerie nets positifs tirés des investisseurs individuels, conjugués à une plus-value, se sont traduits par des actifs sous gestion supplémentaires de 690,9 millions de dollars, et le secteur Gestion de patrimoine privé a fourni un apport combiné sous forme de flux de trésorerie nets positifs et d'une plus-value de 78,7 millions de dollars, qui se sont traduits par une hausse des actifs sous gestion pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010.

Produits d'exploitation

Les honoraires de gestion sont basés sur les actifs sous gestion, et les produits d'exploitation de chaque unité fonctionnelle découlent principalement de la valeur de clôture moyenne des actifs sous gestion à la fin de chaque mois ou trimestre civil. L'analyse des produits d'exploitation présentée ci-après concerne la moyenne des actifs de chaque unité fonctionnelle.

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 se sont établis à 11,4 millions de dollars, en hausse de 35,7 %, ou 3,0 millions de dollars, comparativement à 8,4 millions de dollars à la période correspondante de 2009. La hausse découle principalement de l'accroissement des actifs sous gestion et de la prise en compte des actifs de Sceptre, qui ont donné lieu à une hausse de 0,7 million de dollars et de 2,3 millions de dollars des produits d'exploitation, respectivement, pour la période de un mois terminée le 30 septembre 2010.

Outre l'incidence favorable du regroupement avec Sceptre sur les produits d'exploitation, les produits d'exploitation tirés du secteur Gestion institutionnelle se sont accrus de 0,8 million de dollars, ou 18,3 %, pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 (5,2 millions de dollars), par rapport à 4,4 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent, résultat qui tient à l'augmentation du nombre d'actifs sous gestion, laquelle a donné lieu à une hausse des produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation tirés du secteur Gestion de patrimoine privé se sont accrus de 0,17 million de dollars, ou 11,9 %, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion, pour s'établir à 1,5 million de dollars pour le trimestre terminé en septembre 2010, comparativement à 1,4 million de dollars pour la période correspondante de 2009.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 30 septembre 2010

Les produits d'exploitation de la coentreprise Axium, laquelle est détenue à 35,35 %, se sont chiffrés à 0,2 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, par rapport à des produits d'exploitation de néant à la période correspondante de l'exercice précédent.

Ces augmentations globales des produits d'exploitation ont été neutralisées par la diminution des honoraires liés au rendement de 0,5 million de dollars, lesquels sont passés de 0,6 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 à 0,1 million de dollars pour la période correspondante de 2010.

Les produits d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 se sont établis à 41,4 millions de dollars (35,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009), en hausse de 17 %, ou 6,0 millions de dollars d'un exercice à l'autre. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation des actifs sous gestion, qui a donné lieu à une hausse de 6,0 millions de dollars des honoraires de gestion de base, à l'ajout de Sceptre, qui représente des produits d'exploitation supplémentaires de 2,3 millions de dollars, et aux produits d'exploitation d'Axium de 2,2 millions de dollars, contrebalancés par la baisse des honoraires liés au rendement de 4,5 millions de dollars.

Les produits d'exploitation tirés des services de gestion ont aussi été touchés de façon favorable par l'amélioration des marchés des actions en 2010, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui a eu une incidence sur le niveau moyen des actifs sous gestion et sur les honoraires demandés par la Société.

Outre l'incidence favorable du regroupement avec Sceptre sur les produits d'exploitation, les produits d'exploitation tirés du secteur Gestion institutionnelle se sont accrus de 4,25 millions de dollars, ou 26 %, pour s'établir à 20,6 millions de dollars en 2010, par rapport à 16,3 millions de dollars en 2009, résultat qui tient à l'augmentation du nombre d'actifs sous gestion et à la hausse des produits d'exploitation découlant d'un rendement positif.

Les produits d'exploitation tirés du secteur Gestion de patrimoine privé se sont accrus de 0,9 million de dollars, ou 17,7 %, pour s'établir à 6,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, par rapport à 5,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits d'exploitation des investisseurs individuels ont augmenté de 0,8 million de dollars, ou 10,5 %, pour s'établir à 8,3 millions de dollars pour l'exercice terminé en septembre 2010, par rapport à 7,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009. L'augmentation des produits d'exploitation tirés du secteur Gestion de patrimoine privé et du secteur des investisseurs individuels est attribuable au volume à la hausse d'actifs sous gestion.

Les honoraires conditionnels et les produits d'exploitation de la coentreprise Axium se sont traduits par un apport de 2,2 millions de dollars aux produits d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, comparativement à un apport de néant en 2009.

Ces augmentations globales des produits d'exploitation ont été contrebalancées en partie par la diminution de 4,5 millions de dollars des honoraires liés au rendement pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, par rapport au montant de 6 millions de dollars comptabilisé pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se composent des frais de vente, généraux et d'administration ainsi que des honoraires des gestionnaires externes. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, les frais d'exploitation ont totalisé 10,1 millions de dollars, soit une hausse de 2,9 millions de dollars par rapport à des frais d'exploitation de 7,2 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. L'augmentation est principalement imputable à la hausse générale de 2,8 millions de dollars des frais de vente, généraux et d'administration, lesquels se sont établis à 9,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, par rapport à 6,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des charges de Sceptre pour une période de un mois (1,0 million de dollars), à la hausse des frais de vente, généraux et d'administration liés à la coentreprise (0,1 million de dollars), à la hausse de la charge de rémunération et des honoraires professionnels (1,7 million de dollars) et à la hausse des honoraires des gestionnaires externes (0,1 million de dollars) au cours de la même période.

Les frais d'exploitation annuels se sont élevés à 33,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 18 %, ou 5,2 millions de dollars, comparativement à 28,5 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. L'augmentation tient principalement à la hausse générale de 5,3 millions de dollars des frais de vente, généraux et d'administration, lesquels se sont établis à 32,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, par rapport à 27,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2009, par suite de la prise en compte des charges de 1,0 million de dollars liées à l'acquisition de Sceptre pour une période de un mois. La hausse des frais d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 est également attribuable à la hausse de la charge de rémunération liée à la coentreprise Axium de 1,6 million de dollars ainsi qu'à la hausse globale de la charge de rémunération et des honoraires professionnels liés à l'opération de 2,7 millions de dollars. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par une diminution de 11 %, ou 0,1 million de dollars, des honoraires des gestionnaires externes, lesquels se sont établis à 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, comparativement à 1,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009.

Frais de vente, généraux et d'administration

Les frais de vente, généraux et d'administration ont augmenté de 40,8 % pour s'établir à 9,7 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010, comparativement à 6,9 millions de dollars à la période correspondante de 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des charges de Sceptre pour une période de un mois (1,0 million de dollars), à la hausse des frais de vente, généraux et d'administration de la coentreprise (0,1 million de dollars) et à la hausse de la charge de rémunération et des honoraires professionnels (1,7 million de dollars).

Sur une base annuelle, les frais de vente, généraux et d'administration se sont accrus de 19,2 %, ou 5,2 millions de dollars, pour s'établir à 32,6 millions de dollars à l'exercice terminé le 30 septembre 2010, comparativement à 27,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009. Cette augmentation découle de la prise en compte des charges de 1,0 million de dollars liées à l'acquisition de Sceptre pour un mois. L'augmentation des frais d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 tient également à la hausse de la charge de rémunération liée à la coentreprise Axium de 1,6 million de dollars et à la hausse globale de la charge de rémunération et des honoraires professionnels liés à l'opération de 2,6 millions de dollars.

Gestionnaires externes

Les honoraires des gestionnaires externes se sont accrus, passant de 0,3 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 à 0,4 million de dollars pour la période correspondante de 2010, en raison des honoraires supplémentaires découlant de la fusion avec Sceptre ayant pris effet le 1^{er} septembre 2010.

Les honoraires des gestionnaires externes sur une base annuelle se sont établis à 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, en baisse par rapport à 1,2 million de dollars pour l'exercice précédent, en raison du rapatriement d'actifs devant être gérés par l'équipe interne de placements mondiaux de Fiera Sceptre.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations s'est élevé à 0,2 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, soit un résultat inchangé par rapport à 2009. Sur une base annuelle, l'amortissement des immobilisations pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 demeure également inchangé par rapport à l'exercice 2009, à 0,6 million de dollars.

L'amortissement des actifs incorporels a augmenté pour s'établir à 0,4 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 (67 000 \$ pour la période correspondante de 2009), en raison du reclassement d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie dans les actifs incorporels à durée de vie limitée qui a été effectué en 2010 et de la prise en compte de l'amortissement de nouveaux actifs ayant une durée de vie limitée découlant de l'acquisition de Sceptre pour une période de un mois. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010, la direction a révisé la durée de vie utile de ses contrats de gestion d'actifs, la ramenant à 20 ans. Auparavant, la direction considérait

que ces contrats avaient une durée de vie utile indéfinie; par conséquent, ces contrats n'étaient pas amortis et ils faisaient l'objet d'un test de dépréciation annuel. Cette modification de convention comptable a été appliquée prospectivement et elle a donné lieu à une augmentation de la charge d'amortissement de 1,1 million de dollars (1,4 million de dollars et 0,3 million de dollars pour les exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009, respectivement).

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs sont demeurés inchangés pour les trimestres terminés les 30 septembre 2010 et 2009. Les intérêts débiteurs ont diminué, passant de 0,4 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009 à 0,1 million de dollars pour la période correspondante de 2010, en raison de la réduction des niveaux de dette. La dette se chiffrait à néant au 30 septembre 2010, par rapport à une dette totale de 4,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2009.

Gain sur dilution et réduction de la participation dans Axium

En mars 2010, Fiera a réduit sa participation dans Axium à 35,35 %. La Société continue de classer Axium comme une coentreprise et de la comptabiliser selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En raison de cette transaction, Fiera a comptabilisé un gain sur dilution de 0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010. Aucun changement n'a eu lieu en ce qui a trait à la participation dans Axium au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010.

BAIIA et BAIIA ajusté¹

Le BAIIA a augmenté d'un exercice à l'autre de 4,8 %, ou 59 000 \$, pour s'établir à 1,3 million de dollars au trimestre terminé le 30 septembre 2010, en raison principalement de la hausse des produits d'exploitation de base de 3,5 millions de dollars et de la baisse des honoraires liés au rendement de 0,5 million de dollars, contrebalancées par les frais d'exploitation de 2,9 millions de dollars.

Le BAIIA ajusté, qui supprime l'incidence des honoraires liés au rendement, s'est établi à 1,3 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 0,8 million de dollars comparativement à 0,5 million de dollars à la période correspondante de 2009. Compte non tenu de l'incidence des honoraires liés au rendement, l'augmentation du BAIIA ajusté tient essentiellement à la hausse des honoraires de gestion de base de 1,0 million de dollars, à la hausse des produits d'exploitation de la coentreprise Axium de 0,2 million de dollars et aux produits d'exploitation de 2,3 millions de dollars de Sceptre pour un mois, contrebalancés par une hausse globale des frais de vente, généraux et d'administration et des honoraires des gestionnaires externes de 2,7 millions de dollars.

Le BAIIA s'est élevé à 7,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, en hausse de 0,9 million de dollars, ou 12 %, comparativement à 6,9 millions de dollars à la période correspondante de 2009. L'augmentation tient en grande partie à la hausse des honoraires de gestion de base et à la prise en compte des produits d'exploitation de la coentreprise Axium, facteurs partiellement neutralisés par la diminution des honoraires liés au rendement.

Le BAIIA ajusté a augmenté de plus de 100 %, ou 4,4 millions de dollars, pour s'établir à 6,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, comparativement à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. L'augmentation est attribuable à la hausse des honoraires de gestion de base découlant de l'accroissement des actifs sous gestion et à une plus-value de 6,0 millions de dollars, à la hausse des produits d'exploitation de la coentreprise Axium de 2,2 millions de dollars et aux produits d'exploitation de 2,3 millions de dollars de Sceptre pour un mois, facteurs contrebalancés par la hausse globale des frais de vente, généraux et d'administration et des honoraires des gestionnaires externes de 4,1 millions de dollars. La hausse globale des frais de vente, généraux et d'administration comprend l'augmentation des salaires de base tenant en partie à la création d'une nouvelle équipe de placements mondiaux au second semestre de 2009.

1. Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la section intitulée « Mesures non définies par les PCGR » à la page 22.

Résultat net

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, la Société a comptabilisé un gain de 91 400 \$, ou moins de 1 cent par action (de base et après dilution). Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, la Société avait comptabilisé un bénéfice de 0,5 million de dollars, ou 0,038 \$ par action (de base et après dilution). La diminution du résultat net est imputable à l'augmentation de 0,4 million de dollars de l'amortissement des actifs incorporels (0,4 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010; 67 000 \$ pour la période correspondante de 2009), ainsi qu'à la prise en compte des frais de restructuration et des indemnités de départ de 0,8 million de dollars liés à la fusion avec Sceptre, qui ont été contrebalancés par la baisse des impôts futurs de 0,4 million de dollars [(0,2) million de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et 0,2 million de dollars pour la période correspondante de 2009].

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, la Société a comptabilisé un bénéfice de 3,5 millions de dollars, ou 0,22 \$ par action (de base et après dilution). Pour la période correspondante de 2009, la Société avait comptabilisé un bénéfice de 3,2 millions de dollars, ou 0,23 \$ par action (de base et après dilution). La variation favorable du résultat net par rapport à 2009 est attribuable à l'augmentation de 0,9 million de dollars du BAIIA en 2010 par rapport à 2009, facteur partiellement contrebalancé par l'augmentation de 1,1 million de dollars de l'amortissement des actifs incorporels, lequel s'est établi à 1,4 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, par rapport à 0,3 million de dollars pour la période correspondante de 2009, et à la baisse de 0,3 million de dollars des frais de restructuration (0,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010; 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009). Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte de frais de restructuration, d'indemnités de départ et d'honoraires juridiques liés à la restructuration qui a eu lieu en novembre 2008. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la diminution des intérêts sur la dette à long terme (0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010; 0,4 million de dollars pour la période correspondante de 2009). Les résultats de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 comprennent également une hausse des impôts futurs de 0,1 million de dollars (1,5 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 et 1,4 million de dollars pour la période correspondante de 2009).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le total des produits d'exploitation et le bénéfice net (la perte nette) de la Société, sur une base consolidée, comprennent les montants par action pour toutes les données à l'exception du total des produits d'exploitation, pour chacun des huit trimestres les plus récents, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 4 – Résultats trimestriels

	T4 30 sept. 2010	T3 30 juin 2010	T2 31 mars 2010	T1 31 déc. 2009	T4 30 sept. 2009	T3 30 juin 2009	T2 31 mars 2009	T1 31 déc. 2008
Total des produits d'exploitation	11 425 \$	11 427 \$	9 334 \$	9 222 \$	8 417 \$	12 811 \$	6 937 \$	7 273 \$
BAIIA	1 290 \$	3 044 \$	1 535 \$	1 885 \$	1 231 \$	4 319 \$	932 \$	418 \$
BAIIA ajusté	1 256 \$	2 220 \$	1 081 \$	1 822 \$	514 \$	428 \$	879 \$	192 \$
Bénéfice net (perte nette)	91 \$	2 060 \$	489 \$	853 \$	527 \$	2 655 \$	290 \$	(285) \$
Par action – de base	0,006	0,130	0,031	0,054	0,038	0,189	0,021	(0,020)
Par action – dilué(e)	0,006	0,130	0,031	0,054	0,038	0,189	0,021	(0,020)

Analyse des résultats et des tendances

Divers facteurs et tendances, y compris la conjoncture et la performance globale de notre équipe de placements, influent sur nos résultats trimestriels.

Les produits d'exploitation pour chacun des quatre derniers trimestres, à l'exception du troisième trimestre (30 juin), ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'est établie à 35,7 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, à 26,8 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, et à 34,6 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. La croissance des produits d'exploitation est attribuable à l'amélioration des marchés des actions, de même qu'à la performance de notre équipe de placements et à la prise en compte des résultats de Sceptre pour le mois de septembre 2010. Les produits d'exploitation ont diminué de 10,8 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 en raison de la baisse des honoraires liés au rendement de 4,4 millions de dollars en 2010.

Le BAIIA trimestriel a augmenté par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, à l'exception du troisième trimestre (30 juin). Cette augmentation s'est élevée à plus de 100 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, à 64,7 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010, et à 4,8 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, principalement en raison de la variation des honoraires liés au rendement. Le BAIIA a diminué de 29,5 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 également en raison de la variation des honoraires liés au rendement.

Le BAIIA ajusté trimestriel a augmenté au cours de chacun des quatre trimestres par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation s'est élevée à plus de 100 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, à plus de 100 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010, à plus de 100 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, et à 23 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion et de la hausse des produits d'exploitation connexes.

Le résultat net a augmenté de 100,0 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, et de 68,6 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. Ces résultats à la hausse sont en grande partie attribuables à la croissance des produits d'exploitation enregistrée au premier semestre de l'exercice terminé le 30 septembre 2010. Le résultat net a diminué de plus de 100,0 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, et de 22,4 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010, en raison de la baisse des honoraires liés au rendement, de la hausse de la charge d'amortissement ainsi que de la hausse des frais de vente, généraux et d'administration.

LIQUIDITÉS

Flux de trésorerie

Le tableau suivant fournit des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie de Fiera Sceptre. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, Fiera Sceptre a généré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation insuffisants pour répondre à ses besoins aux fins des activités de financement et d'investissement en raison de circonstances exceptionnelles (regroupement d'entreprise). Une analyse des facteurs ayant contribué à ce résultat est présentée ci-après.

Tableau 5 – Sommaire des états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 30 septembre

(en milliers de dollars – vérifié)	2010	2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 586 \$	10 632 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 647)	(208)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(3 602)	(8 000)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 664)	2 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	5 782	3 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	2 118 \$	5 782 \$

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 4,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, par rapport à 10,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. Ce résultat tient principalement à la réduction de 3,0 millions de dollars des honoraires de gestion perçus d'avance et à la baisse de 4,6 millions de dollars des flux de trésorerie provenant du fonds de roulement net, facteurs neutralisés par la hausse de 0,3 million de dollars du bénéfice pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 ainsi que par l'augmentation (1,1 million de dollars) des charges d'amortissement et des charges de rémunération à base d'actions (0,2 million de dollars).

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 4,4 millions de dollars, en raison principalement du regroupement avec Sceptre pour 2,3 millions de dollars et de placements temporaires supplémentaires acquis d'un montant de 1,7 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 (88 000 \$ pour la période correspondante de 2009) et l'achat d'un placement à long terme de 0,4 million de dollars.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont diminué de 4,4 millions de dollars en raison de plusieurs initiatives. Il n'y avait pas d'encours de la dette à long terme au 30 septembre 2010, alors qu'il s'élevait à 4,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. Fiera Sceptre a remboursé une tranche de 4,1 millions de dollars de la dette au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010, comparativement à une tranche de 8,0 millions de dollars à la période correspondante de 2009. Les activités de financement tiennent également compte de l'émission de capital-actions pour un montant de 10,1 millions de dollars, d'un remboursement du capital-actions de 4,8 millions de dollars et d'un paiement de dividendes de 5,0 millions de dollars.

Instrument de créance

Fiera Sceptre a recours à des instruments de créance à court terme et à long terme pour financer ses activités.

Fiera Sceptre dispose d'une ligne de crédit autorisée de 5 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires majoré de 0,25 %. La ligne de crédit peut être renouvelée chaque année. Aux 30 septembre 2010 et 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit.

Au 30 septembre 2010, la dette s'élevait à néant (4,1 millions de dollars au 30 septembre 2009). Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, Fiera Sceptre avait remboursé une tranche de la dette de 4,1 millions de dollars, par rapport à une tranche de 8 millions de dollars à la période correspondante de 2009.

Besoins en liquidités

Tableau 6 – Obligations contractuelles au 30 septembre 2010 qui arriveront à échéance au cours des cinq prochaines années

<u>(en milliers de dollars)</u>	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Dette à long terme	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location- exploitation	2 226	1 815	1 739	1 766	1 591	4 683	13 281
Total	2 226 \$	1 815 \$	1 739 \$	1 766 \$	1 591 \$	4 683 \$	13 281 \$

Arrangements hors bilan

Aux 30 septembre 2010 et 2009, Fiera n'avait aucun arrangement hors bilan, ni aucune garantie, aucun dérivé et aucune entité à détenteurs de droits variables. La Société ne prévoit pas conclure de tels arrangements.

Poursuites judiciaires

Nous nous trouvons engagés dans divers litiges et réclamations dans le cours normal de nos activités. Bien que nous ne puissions prédire l'issue des litiges et réclamations en cours au 30 septembre 2010, la direction, en se fondant sur l'information disponible et sur son évaluation du bien-fondé de ces litiges et réclamations, estime que le règlement de ces litiges et réclamations n'aura pas une incidence importante ou défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Capital-actions

Au 30 septembre 2010, la Société avait 15 078 721 actions de catégorie A et 21 357 336 actions de catégorie B, pour un total de 36 436 057 actions en circulation, comparativement à 45 544 295 actions ordinaires émises et en circulation de Fiera Capital au 30 septembre 2009.

Rémunération à base d'actions

Le 7 mai 2007, les actionnaires de Sceptre ont approuvé l'adoption d'un nouveau régime d'options sur actions (le régime de 2007). Les options étaient auparavant attribuées en fonction du régime d'attribution d'options sur actions de 1998 de Sceptre (le régime de 1998). En vertu du régime de 2007, 1 000 000 d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission. Au moment de l'approbation du régime de 2007, 1 347 700 options sur actions étaient émises et en cours en vertu du régime de 1998. Suivant l'adoption du régime de 2007, aucune nouvelle option sur actions n'a été émise en vertu du régime de 1998.

Le 1^{er} octobre 2009, Fiera Capital a créé un régime d'options sur actions en vertu duquel des options pouvaient être attribuées à des employés clés aux fins de l'acquisition d'un nombre maximal de 4,5 millions d'actions. En vertu du régime, des options sur actions pouvaient également être attribuées à des employés clés aux fins de l'acquisition d'actions aux termes du régime de rémunération salariale.

En raison du regroupement d'entreprises conclu entre Sceptre et Fiera, les options en cours de Fiera ont été remplacées par des options de la Société. Par conséquent, les 1 767 628 options initiales visant l'acquisition d'actions de Fiera ont été remplacées par des options visant l'acquisition de 818 412 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne au prix d'exercice de 3,67 \$ l'action et dont la période d'acquisition des droits a été harmonisée avec celle prévue par le régime de 2007 de Sceptre. Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de l'émission en tant que telle de ces options de remplacement.

En raison du regroupement d'entreprises et du changement de contrôle de Sceptre, les droits relatifs à toutes les options de Sceptre en circulation au moment du regroupement sont devenus acquis à la date de la conclusion de celui-ci. Le régime d'options sur actions de 2007 de Sceptre a été modifié afin d'augmenter le nombre d'actions réservées aux fins d'émission. Ce nombre est passé de 1 000 000 d'actions ordinaires à 2 021 588 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne.

Le nombre d'options sur actions émises et en circulation en vertu du régime d'options sur actions a varié comme suit au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 :

	Nombre moyen pondéré d'options	Prix d'exercice en dollars
Solde, au début pour Sceptre	1 018 900	7,06 \$
Attribuées aux employés de Sceptre	95 000	5,87
Attribuées aux employés de Fiera	818 412	3,67
Exercées	(232 367)	5,88
Annulées	(383 900)	8,84
Expirées	(59 400)	6,95
Éteintes	(120 767)	6,31
Solde à la fin	1 135 878	
Options pouvant être exercées, à la fin	317 466	5,73

La juste valeur à la date d'attribution des options sur actions de Fiera Capital attribuées au cours de la période était de 0,29 \$ par option. La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, lequel a été modifié pour tenir compte du cours des actions à la date d'attribution ainsi que des hypothèses suivantes :

	Hypothèses
Taux d'intérêt sans risque	2,25 %
Durée de vie prévue	7 ans
Volatilité prévue du cours des actions	30,0 %
Rendement prévu des dividendes	5,0 %

La Société a comptabilisé une charge de rémunération de 236 129 \$ au titre du régime d'options sur actions pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 (néant en 2009).

INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2010, la Société détenait des billets à court terme représentant un montant de 3,5 millions de dollars. Les billets à court terme ont des échéances allant jusqu'à six mois et sont émis par le gouvernement du Canada. La Société ne détient aucun papier commercial adossé à des actifs non bancaire.

Risque de crédit

La Société atténue grandement le risque de crédit lié à l'encaisse, à l'encaisse réservée et aux placements en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure. La Société effectue un examen continu pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit est lié principalement aux débiteurs, et il est atténué grâce à la politique de crédit permanente de la Société, laquelle prévoit un examen régulier des limites de crédit des clients.

Risque de change

La Société comptabilise environ 1 % de ses produits d'exploitation en dollars américains, et le risque de change auquel elle est exposée est par conséquent très limité.

Risque de liquidité

Afin de s'assurer qu'elle peut satisfaire ses obligations financières, Fiera Sceptre gère activement ses flux de trésorerie et ses soldes de trésorerie. Les engagements au cours des cinq prochains exercices et par la suite se chiffrent à 13,8 millions de dollars (se reporter au Tableau 6 du présent rapport). Les créditeurs et charges à payer s'élevaient à 14,5 millions de dollars au 30 septembre 2010. La direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont suffisants pour satisfaire ces obligations.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, de l'encaisse réservée, des billets à court terme, des débiteurs, des prêts à des sociétés apparentées, des créditeurs et charges à payer, des sommes dues à des sociétés apparentées et des dépôts-clients correspondent approximativement à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme.

Hierarchie de la juste valeur

Au 30 septembre 2010, l'encaisse, l'encaisse réservée et les placements étaient classés dans le niveau 1. Certains placements dans des fonds communs de placement gérés par la Société ainsi que le placement à long terme ont été classés dans le niveau 2.

Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés vérifiés au 30 septembre 2010 pour une analyse plus détaillée des risques auxquels la Société est exposée.

Gestion du capital

Le capital de la Société se compose du capital-actions, des bénéfiques non répartis et de la dette à long terme, y compris la tranche de cette dette échéant à moins de un an, déduction faite de l'encaisse et de l'encaisse réservée. La Société gère son capital de manière à disposer de suffisamment de sources de financement, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires en optimisant l'équilibre entre le solde de la dette et le solde des capitaux, et à assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Afin de maintenir sa structure du capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions ou procéder à l'émission ou au remboursement de titres d'emprunt, et acquérir ou céder des actifs pour accroître sa performance financière et sa souplesse.

Afin de se conformer aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société doit conserver un fonds de roulement minimal, tel qu'il est précisé dans le Règlement 31-103, de 200 000 \$.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des activités, Fiera fournit des services de gestion de placements à ses actionnaires et à leurs sociétés apparentées. Les opérations sont évaluées en fonction de la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Le total des produits d'exploitation tirés des services de gestion comptabilisé pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 s'est élevé à 7,2 millions de dollars (7,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2009). Le total des frais d'exploitation s'est élevé à 0,5 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 et à 0,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés vérifiés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Comme l'exigent les PCGR du Canada, nous faisons des estimations lorsque nous comptabilisons et présentons des actifs, des passifs, des produits et des charges et que nous présentons des actifs et des passifs éventuels dans nos états financiers. Nous sommes également tenus d'évaluer régulièrement les estimations que nous faisons. Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que nous pourrions prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables selon les informations dont nous disposons à ce moment. En raison de l'incertitude inhérente aux estimations, les résultats réels des périodes futures pourraient différer de ces estimations.

Dépréciation des actifs incorporels

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie tels que les contrats de gestion relatifs aux fonds communs de placement sont comptabilisés au coût. La Société prévoit que ces contrats seront renouvelés et que les flux de trésorerie générés par ces actifs seront maintenus indéfiniment. Par conséquent, la Société n'amortit pas ces actifs, mais les soumet à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est imputée aux résultats. Si la Société détermine que le critère lié à la durée de vie indéfinie n'est plus respecté, elle amortira l'actif sur sa durée de vie utile restante.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les durées de vie utile prévues des relations avec les clients à durée de vie limitée sont examinées chaque année et déterminées en fonction de l'analyse des taux d'attrition des clients historiques et prévus et d'autres facteurs qui pourraient influencer sur l'avantage économique futur que la Société tirera de ses relations avec les clients. La Société effectue des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable. Si de telles indications existent, la Société compare les flux de trésorerie non actualisés liés à l'actif et la valeur comptable de l'actif. Si la valeur comptable est plus élevée que le montant des flux de trésorerie non actualisés, une charge pour dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur comptable de l'actif à sa juste valeur.

L'amortissement est effectué en fonction de la durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les durées suivantes :

Relations avec les clients	20 ans
Nom commercial	5 ans
Entente de non-concurrence	3 ans
Logiciels	2 ans
Licences	durée de la licence

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif identifiable net de l'entreprise acquise et est soumis à un test de dépréciation à deux étapes sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. La première étape consiste à déterminer si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte excède la valeur comptable nette de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable nette excède la juste valeur, une deuxième étape est réalisée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition liée à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur. Toute perte de valeur est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle survient. La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations importantes lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide de la méthode des flux de trésoreries futures actualisées ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisées aux fins du modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres éléments. Nous croyons que toutes nos estimations sont raisonnables. Elles sont conformes à notre planification interne et reflètent nos meilleures estimations, mais comportent des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler. Toute modification apportée à chacune des estimations pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la juste valeur et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble. Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées. Aucune charge pour perte de valeur de l'écart d'acquisition n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 et pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009.

Impôts sur les bénéfices

Pour calculer la charge d'impôts, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux qui sont constamment modifiés. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de nombreux calculs et opérations. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des vérifications dont l'issue peut modifier de façon importante le montant des actifs et des passifs d'impôts exigibles et futurs. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction doit exercer son jugement pour établir les montants à comptabiliser au titre des actifs et des passifs d'impôts futurs. Plus particulièrement, il lui faut faire preuve de beaucoup de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des écarts temporaires auxquels les taux d'imposition futurs sont appliqués. De surcroît, le montant des actifs d'impôts futurs, qui est limité au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable, est estimé en tenant compte du moment, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Rémunération à base d'actions

La charge de rémunération à base d'actions est calculée au moyen de la méthode de l'évaluation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération liée aux options sur actions est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et comptabilisée sur la période d'acquisition. Lorsque des options sur actions sont exercées, toute contrepartie versée par les employés est portée au crédit du capital-actions, et la juste valeur des options comptabilisée est transférée du surplus d'apport au capital-actions.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2009, la Société a adopté les modifications récentes apportées au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »). Ces modifications exigent la présentation d'informations sur les données utilisées aux fins de l'évaluation à la juste valeur, y compris leur classement au sein d'une hiérarchie qui établit l'ordre de priorité de ces données. La hiérarchie accorde le plus grand degré de priorité aux prix cotés non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1) et le plus faible degré de priorité aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1** Données qui correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2** Données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3** Données qui ne sont pas observables. Il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Le choix des données utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne la présentation d'informations supplémentaires à la note 24 des états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière

En septembre 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS remplaceront les PCGR du Canada en vigueur appliqués par la Société. Cette dernière adoptera les IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2011 et elle présentera les états financiers consolidés intermédiaires et annuels, y compris les chiffres correspondants des exercices précédents, conformément aux IFRS. La Société a amorcé le passage des PCGR du Canada aux IFRS et mis en œuvre un projet comportant trois phases principales.

Délimitation de la portée et diagnostic

Cette phase comprend la réalisation d'une évaluation de haut niveau des répercussions permettant de repérer les principaux domaines que l'adoption des IFRS pourrait toucher. Cette phase est terminée.

Analyse et évaluation des répercussions et conception

Cette phase comprend l'établissement des changements devant être apportés aux conventions comptables, aux systèmes informatiques et aux processus administratifs existants, ainsi que l'analyse des autres conventions permises par les IFRS et la préparation de modèles d'états financiers conformes aux IFRS. Cette phase est en cours.

Mise en œuvre et examen

Cette phase comprend la mise à exécution, le cas échéant, des changements aux systèmes informatiques et aux processus administratifs, la finalisation du processus d'autorisation formel visant à approuver les modifications recommandées aux conventions comptables et la formation à l'intention du personnel financier et des autres employés de la Société, au besoin.

Nous prévoyons amorcer la phase d'analyse et d'évaluation des répercussions et de conception d'ici le début du premier trimestre de l'exercice 2011. Par conséquent, la Société ne peut pas, à l'heure actuelle, déterminer les répercussions exactes de l'adoption des IFRS. Elle s'attend toutefois à ce que le passage aux IFRS ait des répercussions sur la comptabilisation, sur la présentation de l'information financière et sur les impôts, et à ce qu'il ait une incidence minime sur les systèmes informatiques et sur les ententes contractuelles.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux périodes intermédiaires et aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581, qui était également intitulé « Regroupement d'entreprises », et il définit des normes pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Il s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou une date ultérieure. L'adoption anticipée de ces normes est permise, dans la mesure où ces normes sont adoptées simultanément. Ces nouvelles normes comptables visent à harmoniser les normes comptables canadiennes avec les IFRS. La Société adoptera ces normes pour son exercice débutant le 1^{er} octobre 2011. Par conséquent, ce chapitre aura une incidence sur les états financiers consolidés de la Société si un regroupement d'entreprises se produit après l'adoption des normes.

Les chapitres 1601 et 1602 remplacent le chapitre 1600, intitulé « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers consolidés.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Le BAIIA correspond à la somme du bénéfice net plus les intérêts sur la dette et les autres intérêts débiteurs, les impôts sur les bénéfices, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations et des actifs incorporels, les bonis de maintien en poste et certains frais d'acquisition. Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté afin d'éliminer l'incidence des honoraires liés au rendement. Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau 1 de l'état des résultats.

Nous avons inclus des mesures non définies par les PCGR pour fournir aux investisseurs des mesures complémentaires de notre rendement financier et d'exploitation. Nous estimons que les mesures non définies par les PCGR constituent d'importantes mesures complémentaires du rendement financier et d'exploitation étant donné qu'elles ne tiennent pas compte d'éléments qui ont une incidence moindre sur notre rendement financier et d'exploitation, mettant ainsi en évidence des tendances dans nos activités de base que les indicateurs conformes aux PCGR du Canada seuls ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. Nous croyons également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et autres parties intéressées ont aussi fréquemment recours à des mesures non définies par les PCGR pour évaluer les sociétés émettrices, dont bon nombre utilise des mesures non définies par les PCGR aux fins de la présentation de leurs résultats. Notre direction fait par ailleurs appel à des

mesures non définies par les PCGR pour faciliter la comparaison du rendement financier et d'exploitation d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels et pour évaluer notre capacité à assumer le service de la dette, les dépenses en immobilisations et les besoins en fonds de roulement. Les mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des informations présentées en conformité avec les PCGR du Canada. Par exemple, une partie ou la totalité des mesures non définies par les PCGR ne tiennent pas compte a) de nos dépenses en trésorerie ou de nos besoins futurs au titre des dépenses en immobilisations ou des engagements contractuels, b) des variations de nos besoins en fonds de roulement ou de nos besoins de liquidités à cet égard, c) de l'importante charge d'intérêts ou des besoins de liquidités liés aux paiements d'intérêts et de capital sur notre dette, et d) des versements d'impôts qui représentent une réduction des liquidités à notre disposition. Nous considérons les éléments exclus du calcul des mesures non conformes aux PCGR comme des éléments non récurrents et moins pertinents aux fins de l'évaluation de notre rendement, mais certains de ces éléments pourraient survenir à nouveau et ainsi réduire les liquidités à notre disposition.

À notre avis, la présentation des mesures non définies par les PCGR décrites précédemment est appropriée. Cependant, ces mesures non conformes aux PCGR comportent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse; elles ne doivent pas être examinées isolément ni remplacer l'analyse de nos résultats présentés selon les PCGR du Canada. En raison de ces limitations, nous nous appuyons principalement sur nos résultats présentés selon les PCGR du Canada et nous utilisons les mesures non définies par les PCGR à des fins complémentaires seulement. En outre, il est possible que d'autres entreprises calculent les mesures non définies par les PCGR différemment. Ces mesures ne peuvent donc pas nécessairement être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS

Les activités de Fiera Sceptre sont exposées à un certain nombre de facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, les suivants :

Les clients ne s'engagent pas dans une relation à long terme

Les ententes aux termes desquelles Fiera Sceptre gère l'actif de ses clients, conformément à la pratique du secteur, peuvent être résiliées moyennant un court préavis. Les clients dont l'actif est investi dans des Fonds de Fiera Sceptre peuvent également racheter leurs parts moyennant un court préavis. Par conséquent, rien ne garantit que Fiera Sceptre sera en mesure d'atteindre ou de conserver un certain montant d'actifs sous gestion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de Fiera Sceptre d'attirer et de conserver les clients ainsi que sur les honoraires de gestion, les honoraires potentiels liés au rendement et sa rentabilité globale.

La perte de clients importants ou d'un nombre considérable de clients existants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Fiera Sceptre.

Un mauvais rendement de nos placements pourrait nous faire perdre des clients, nous empêcher d'attirer de nouveaux clients, réduire les actifs sous gestion et faire baisser nos bénéfices

Un mauvais rendement des placements, que ce soit par rapport aux concurrents de Fiera Sceptre ou à d'autres éléments, pourrait faire en sorte que les clients existants choisissent de retirer leurs actifs des Fonds pour investir dans des produits offrant un meilleur rendement, ce qui aurait une incidence défavorable sur la capacité de Fiera Sceptre à se procurer des capitaux auprès de ses clients existants ou de nouveaux clients, réduisant ainsi potentiellement les actifs sous gestion, les honoraires de gestion, la rentabilité et le potentiel de croissance de Fiera Sceptre. En outre, la capacité de Fiera Sceptre à obtenir des honoraires liés au rendement est directement liée au rendement de ses placements. Par conséquent, un mauvais rendement des placements pourrait faire en sorte que Fiera Sceptre n'obtienne plus d'honoraires liés au rendement, ou qu'elle en obtienne moins. Fiera Sceptre ne peut garantir que ses rendements futurs seront positifs, qu'elle conservera ses clients ni qu'elle attirera de nouveaux clients.

La perte d'employés clés découlant des pressions concurrentielles pourrait nous faire perdre des clients et causer une baisse de nos bénéfices

Les activités de Fiera Sceptre dépendent des personnes hautement qualifiées et spécialisées qu'elle embauche. La contribution de ces personnes aux équipes de gestion de placements, de gestion des risques et du service à la clientèle de Fiera Sceptre est cruciale pour attirer et retenir les clients. Fiera Sceptre consacre des ressources considérables pour recruter, former et rémunérer ces personnes. Toutefois, la croissance du total des actifs sous gestion dans le secteur de la gestion des placements, le nombre de nouvelles sociétés dans ce secteur et la dépendance envers les bons résultats pour vendre des produits financiers ont causé une hausse de la demande d'excellents professionnels des placements et du service à la clientèle. La rémunération de ces professionnels tend à augmenter à un taux bien supérieur à celui de l'inflation et à celui observé dans d'autres secteurs. Fiera Sceptre prévoit que ces coûts continueront de représenter une partie importante de ses dépenses.

Fiera Sceptre a toujours pris des mesures pour encourager ses employés clés à continuer de travailler pour elle et elle continuera de le faire. Ces mesures comprennent un régime d'actionnariat, le régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options »), le régime incitatif à court terme ainsi que la promotion d'un environnement de travail qui favorise la satisfaction des employés. Nous sommes confiants que ces mesures nous permettront de devenir un employeur de choix et qu'elles seront efficaces en ce qui a trait à la rétention de nos employés, même si nous devons faire face à une concurrence accrue pour des professionnels chevronnés dans le secteur, et que Fiera Sceptre sera en mesure de recruter de nouveaux employés hautement qualifiés dotés des compétences souhaitées en temps opportun, si nécessaire.

Intégration des entreprises combinées

L'obtention des avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement dépendra en partie de la capacité de la direction de Fiera Sceptre de réaliser les avantages et les économies de coûts prévus dans le cadre de l'intégration des activités de Fiera Capital Inc. et de Sceptre. Le processus d'intégration des activités pourrait comporter des défis considérables, et la direction de Fiera Sceptre pourrait ne pas être en mesure de le mettre en œuvre sans heurt, avec succès ou sans recourir à des ressources financières importantes. Il est possible que le processus d'intégration donne lieu à la perte d'employés clés, à l'interruption des activités auxquelles ils prenaient part ou à des incohérences en matière de normes, de contrôles, de procédures et de politiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction de Fiera Sceptre de maintenir ses relations avec les clients, les fournisseurs et les employés ou d'obtenir les avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement.

L'intégration de Fiera Capital Inc. et de Sceptre nécessite beaucoup d'efforts, de temps et de ressources de la part de la direction, ce qui pourrait détourner son attention et ses ressources d'autres occasions stratégiques et de questions liées à l'entreprise au cours du processus. Rien ne garantit que la direction de Fiera Sceptre sera en mesure d'intégrer les activités de chacune des entreprises avec succès, ni que les synergies ou les autres avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement se réaliseront. L'incapacité de la direction à intégrer avec succès les activités de Fiera Capital Inc. et de Sceptre, y compris les technologies de l'information et les systèmes d'information financière, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Sceptre.

Les pressions concurrentielles pourraient causer une baisse des bénéfices

La concurrence est vive dans le secteur de la gestion de placements. Certains des concurrents actuels et futurs de Fiera Sceptre disposent de ressources techniques, financières, de marketing, de distribution et d'autres ressources bien plus importantes que celles de Fiera Sceptre. Rien ne garantit que Fiera Sceptre pourra atteindre ou maintenir un niveau donné d'actifs sous gestion ou de bénéfices dans un tel environnement. La concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de Fiera Sceptre, et rien ne garantit que Fiera Sceptre pourra faire face à la concurrence de façon efficace. En outre, la capacité de Fiera Sceptre à maintenir sa structure d'honoraires de gestion et d'honoraires liés au rendement dépend de sa capacité à fournir à ses clients des produits

et des services concurrentiels. Rien ne garantit que Fiera Sceptre ne subira pas une pression de la concurrence la forçant à réduire ses honoraires, qu'elle pourra conserver sa structure d'honoraires ou qu'elle pourra conserver ses clients grâce à cette structure. Une réduction importante des honoraires de gestion ou des honoraires liés au rendement de Fiera Sceptre pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéficiaires.

Conflits d'intérêts et risque lié à la réputation

L'incapacité de Fiera Sceptre de gérer et de résoudre de façon appropriée les conflits d'intérêts pourrait ternir sa réputation et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité. Certains des Fonds et des Comptes gérés ont des objectifs de placement qui se recoupent et les décisions quant à la répartition des occasions de placement parmi ces Fonds pourraient entraîner des conflits d'intérêts éventuels. Il se peut que des conflits d'intérêts réels, éventuels ou perçus entraînent l'insatisfaction des investisseurs ou encore des litiges ou des mesures en vue d'assurer l'application réglementaire. Les réclamations liées à des conflits d'intérêts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de Fiera Sceptre, ce qui pourrait nuire aux activités de Fiera Sceptre de plusieurs façons, y compris en entraînant la perte de clients.

Le risque lié à la réputation s'entend de la possibilité qu'une publicité négative, fondée ou non, puisse causer une réduction des bénéfices ou de la base de clients de Fiera Sceptre en raison de son incidence sur l'image d'entreprise de Fiera Sceptre. Le risque lié à la réputation est inhérent à pratiquement toutes les opérations effectuées par Fiera Sceptre, même lorsque l'opération est entièrement conforme aux exigences juridiques et réglementaires. Le risque lié à la réputation ne peut être géré indépendamment des autres risques, car il est souvent lié au risque opérationnel, au risque lié à la réglementation et aux autres risques inhérents aux activités de Fiera Sceptre. Par conséquent, le cadre de gestion du risque lié à la réputation de Fiera Sceptre est intégré à tous les autres volets de la gestion du risque et constitue une composante clé du code d'éthique et de conduite auquel tous les employés de Fiera Sceptre sont assujettis.

L'évolution au sein du secteur de la gestion des placements pourrait entraîner une baisse des revenus

La capacité de Fiera Sceptre à générer des revenus a été touchée de façon importante par la croissance qu'a connue le secteur de la gestion des placements et par le taux de rendement relatif de la Société dans ce secteur. La croissance historique dans le secteur de la gestion des placements ne se poursuivra pas indéfiniment et une conjoncture défavorable ainsi que d'autres facteurs, notamment un recul important des marchés financiers, pourraient nuire à la popularité des services de Fiera Sceptre ou faire en sorte que les clients se retirent des marchés ou diminuent leurs investissements. Toute chute de la croissance dans le secteur de la gestion des placements ou tout autre changement touchant le secteur et ayant pour résultat de dissuader les investisseurs d'utiliser les services de Fiera Sceptre pourrait nuire à la capacité de celle-ci d'attirer des clients et ainsi contribuer à une baisse des bénéfices.

Toute erreur ou toute inconduite de la part des employés pourrait entraîner des sanctions réglementaires ou nuire à notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre

Au cours des dernières années, de nombreux cas de fraude ou d'autres genres d'inconduite de la part des employés ont retenu l'attention du public dans le secteur des services financiers et, malgré les mesures à grande échelle que Fiera Sceptre a mises en place pour empêcher et prévenir ce genre d'activités (y compris la mise en place de son code d'éthique et de conduite), elle est toujours assujettie aux risques liés aux cas d'inconduite de la part des employés. L'inconduite de la part des employés peut comporter plusieurs facettes, notamment lier Fiera Sceptre à des opérations qui excèdent les limites autorisées ou qui présentent des risques inacceptables, ou lui cacher certaines activités qui ne sont pas autorisées ou qui n'ont pas donné les succès escomptés et qui peuvent, dans l'un ou l'autre des cas, entraîner des risques ou des pertes inconnus et non gérés. L'inconduite de la part des employés pourrait également comprendre l'utilisation régulière de renseignements confidentiels, ce qui pourrait entraîner des sanctions réglementaires et nuire considérablement à notre réputation. Fiera Sceptre est également susceptible de

subir des pertes en raison d'une erreur de la part d'un employé. Il n'est pas toujours possible de prévenir l'inconduite de la part d'un employé ou d'empêcher les erreurs des employés et les précautions que Fiera Sceptre prend pour empêcher et détecter ce genre d'activités pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Risque de poursuite et risque lié à la réglementation

La capacité de Fiera Sceptre d'exercer ses activités est tributaire de sa conformité et de son inscription continue aux termes des lois sur les valeurs mobilières des territoires dans lesquels elle exerce ses activités. Toute modification du cadre de réglementation des valeurs mobilières ou toute omission de se conformer aux lois, aux règles et aux règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de Fiera Sceptre. Il se pourrait également que des lois et des règlements qui régissent les activités de Fiera Sceptre, ou l'un de ses produits ou services de placement en particulier, soient modifiés ou interprétés d'une manière qui soit défavorable à Fiera Sceptre. L'évolution rapide du milieu de la réglementation en matière de valeurs mobilières et le renforcement des normes en matière d'efficacité opérationnelle dans le secteur de la gestion des placements, ainsi que les pressions qu'exerce la concurrence pour la mise en marché de produits et de services novateurs pourraient nécessiter des ressources humaines supplémentaires. L'instauration de nouvelles obligations de communication de l'information ainsi que d'autres procédures visant les Fonds de placement pourrait nécessiter des dépenses supplémentaires. L'inobservation de ces règlements pourrait entraîner des amendes, l'interdiction temporaire ou permanente des activités de Fiera Sceptre ou des activités menées par son personnel ou des dommages à sa réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Peu importe l'efficacité de Fiera Sceptre à surveiller et à administrer les politiques et les procédures établies en matière de conformité, Fiera Sceptre ainsi que ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses placeurs pour compte peuvent être assujettis à des obligations ou à des amendes qui pourraient limiter leur capacité d'exercer leurs activités. Fiera Sceptre souscrit divers types d'assurances en vue de couvrir certains risques potentiels et évalue continuellement le caractère adéquat de cette couverture. Au cours des dernières années, le coût de l'assurance a augmenté, tandis que le nombre d'assureurs a diminué. En raison de la mise en œuvre du régime de responsabilité civile du marché secondaire, il pourrait s'avérer plus difficile d'obtenir de l'assurance selon des modalités économiques raisonnables dans l'avenir.

Le risque de poursuites est inhérent au secteur de la gestion de placements dans lequel Fiera Sceptre exerce ses activités. Ce risque ne peut pas être éliminé, même s'il n'existe aucun motif de poursuite. À cet égard, les risques juridiques auxquels sont exposés Fiera Sceptre, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses placeurs pour compte comprennent le risque de responsabilité en cas de contravention aux lois sur les valeurs mobilières, de manquement aux obligations fiduciaires ou de mauvais usage des Fonds des investisseurs. En outre, en raison de l'existence, dans certains territoires, du régime de responsabilité civile du marché secondaire, des actionnaires insatisfaits peuvent plus aisément tenter des poursuites contre Fiera Sceptre, ses administrateurs et ses dirigeants.

L'incapacité de gérer les risques inhérents aux modèles de portefeuille pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre

Fiera Sceptre surveille, évalue et gère les principaux risques liés à ses activités. Ces risques comprennent les risques externes des marchés auxquels tous les investisseurs sont exposés et les risques internes découlant de la nature des activités de Fiera Sceptre. Certaines méthodes de gestion des risques utilisées par Fiera Sceptre sont fondées sur l'utilisation du comportement historique observé du marché. Par conséquent, ces méthodes ne peuvent pas nécessairement prévoir l'exposition future au risque, laquelle peut être beaucoup plus élevée que les mesures historiques.

D'autres méthodes utilisées pour la gestion du risque reposent sur l'évaluation de l'information concernant les marchés, les clients ou d'autres éléments dont les renseignements ont été rendus publics ou auxquels Fiera Sceptre peut accéder autrement. Ces renseignements ne seront pas nécessairement exacts, complets, à jour ou bien évalués dans tous les cas. La gestion des risques opérationnels, juridiques et réglementaires nécessite, entre autres, des politiques et des procédures permettant d'inscrire en bonne et due forme et de vérifier un grand nombre d'opérations et d'événements, et ces politiques et procédures pourraient ne pas être entièrement efficaces. L'incapacité de Fiera Sceptre à gérer les risques de ses portefeuilles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité.

La croissance rapide des actifs sous gestion de Fiera Sceptre pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement des placements de Fiera Sceptre ou sur sa capacité de continuer de croître

La disponibilité des occasions de placement appropriées pour les nouveaux clients est une composante importante du rendement des placements. Si Fiera Sceptre n'est pas en mesure de cerner un nombre suffisant d'occasions de placement pour ses nouveaux clients en temps opportun, le rendement des placements pourrait être touché de façon défavorable ou Fiera Sceptre pourrait décider de limiter sa croissance et de réduire la fréquence à laquelle elle accepte de nouveaux clients. Si les actifs sous gestion de Fiera Sceptre augmentent rapidement, elle pourrait ne pas être en mesure de tirer parti des occasions de placement qui lui étaient offertes par le passé ou de cerner suffisamment d'occasions de placement pour atteindre les rendements absolus ciblés.

Évaluation

Même si les Fonds sont vérifiés par des vérificateurs indépendants, au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec, afin d'établir si leurs états financiers sont préparés de façon fidèle conformément aux PCGR du Canada, l'évaluation de certains titres et autres placements dans les Fonds peut comporter des incertitudes et des décisions qui sont basées sur des jugements et, si les évaluations en question devaient s'avérer inexactes, la valeur liquidative d'un Fonds pourrait être mal évaluée. Des renseignements de tiers indépendants sur les cours pourraient ne pas être disponibles à l'égard de certains des titres et des autres placements des Fonds. De plus, les Fonds pourraient investir dans certains biens qui, en raison de leur nature, peuvent être extrêmement difficiles à évaluer avec exactitude, notamment les placements en capital-risque détenus par Fiera Sceptre dans des sociétés de portefeuille fermées. Fiera Sceptre pourrait engager des coûts considérables pour corriger les erreurs de prix découlant de l'évaluation inexacte de la valeur des placements.

Il est possible que nous soyons tenus d'absorber les frais d'exploitation d'un Fonds commun de placement

Si la valeur des actifs sous gestion des Fonds de Sceptre diminue au point que l'imputation de la totalité des frais d'exploitation à un Fonds rende les ratios de frais de gestion ou un Fonds non concurrentiels, Fiera Sceptre pourrait choisir d'absorber certains de ces frais, ce qui donnerait lieu à une augmentation des charges de Fiera Sceptre et à une diminution de la rentabilité.

L'incapacité de mettre en place des politiques, des procédures et des mesures efficaces en ce qui concerne la sécurité des renseignements pourrait perturber les activités commerciales et entraîner des pertes financières susceptibles d'avoir des incidences défavorables importantes sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre

Fiera Sceptre dépend de l'efficacité de ses politiques, de ses procédures et de ses mesures concernant la sécurité de l'information pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les données qui s'y trouvent ou qui sont transmises au moyen de ces systèmes. Tout incident concernant la sécurité de l'information dont la cause est externe, notamment une attaque par un cyberpirate ou par un virus ou un programme-ver informatique, ou tout incident dont la cause est interne, notamment l'incapacité de contrôler l'accès à des systèmes sensibles, pourrait perturber de façon importante les activités de Fiera Sceptre ou entraîner la divulgation ou la modification de renseignements critiques ou confidentiels et pourrait entraîner des pertes financières importantes, la

mise en place de mesures réglementaires, la rupture des contrats conclus avec les clients, des dommages à la réputation de Fiera Sceptre ou des obligations juridiques qui, à leur tour, pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Les services administratifs fournis par Fiera Sceptre dépendent de logiciels fournis par des tiers fournisseurs. Le défaut d'un fournisseur clé, la perte des produits de ces fournisseurs ou tout problème ou toute erreur lié à ces produits pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de Fiera Sceptre de fournir ces services administratifs. Les changements apportés aux ententes de prix conclues avec ces tiers fournisseurs par suite de mises à niveau ou d'autres circonstances pourraient également avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de Fiera Sceptre.

Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de télécommunications

Fiera Sceptre dépend de la disponibilité de son personnel, de ses bureaux et du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques et de télécommunications. Une catastrophe telle que des dégâts causés par l'eau, une explosion ou une perte prolongée d'électricité pourrait interrompre de façon importante les activités de Fiera Sceptre et entraîner des pertes financières importantes, la perte de ressources humaines, la mise en place de mesures réglementaires, la rupture de contrats conclus avec des clients et des dommages à la réputation ou des obligations juridiques qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Obtenir une couverture d'assurance suffisante selon des modalités économiques avantageuses pourrait être impossible

Fiera Sceptre dispose de diverses assurances, notamment des assurances sur les erreurs et omissions, des assurances responsabilité commerciale générales et le cautionnement d'une institution financière. Le caractère adéquat de la couverture d'assurance est évalué continuellement, notamment en comparant ses coûts à ses avantages. Toutefois, rien ne garantit que les réclamations éventuelles ne dépassent pas la limite de la couverture ou que l'assureur accepte les réclamations. Un jugement contre Fiera Sceptre dépassant l'assurance disponible ou auquel l'assurance ne s'applique pas pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité. Rien ne garantit que Fiera Sceptre puisse obtenir une couverture d'assurance suffisante selon des modalités économiques avantageuses à l'avenir.